



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-POS-225

Déposé le : 01.07.20

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

Un peu de bon sens, trions avant l'incinération !

## Texte déposé

Compte tenu de la difficulté à ouvrir des nouvelles décharges de type D et du fait que les matériaux qui ont subi une incinération (comme le fer) sont de moins bonne qualité que ceux qui n'ont pas passé dans le four, il paraît plus censé de faire un tri avant l'incinération plutôt qu'après. Malheureusement, Tridel SA et d'autres acteurs semblent s'engager sur le chemin inverse, soit se contenter d'extraire des matériaux de récupération des mâchefers (résidus issus de l'incinération d'ordures ménagères). Des systèmes de tri automatique avant incinération existent déjà, par exemple sur le canton de Genève, et se montrent d'une grande efficacité.

Trier après l'incinération coûte extrêmement cher. On le constate avec l'usine de KEZO à Hinwil (ZH). Ce tri après incinération ne permet de diminuer que de 16% le poids initial des mâchefers. On le voit bien, cela ne résoudra pas le problème des mâchefers dans notre canton. De plus, les investissements consentis pour une telle usine ne sont pas rentables en dessous d'une capacité de 200'000 t/an de mâchefers. Une usine comme Cheneviers IV (GE) prévoit une production maximale de 30'000 t/an, il faudrait donc regrouper plus de 7 UIOM (unité d'incinération d'ordures ménagères) pour atteindre ce chiffre.

Sachant que c'est au canton de donner des autorisations pour l'ouverture de nouvelles décharges de type D, sachant que c'est au canton de coordonner la gestion des déchets, le canton doit se saisir sérieusement de cette problématique afin d'éviter une catastrophe environnementale et le gaspillage de l'argent des contribuables qui finiront toujours par payer ces absurdités.

C'est pourquoi, par le présent postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de réaliser un système de tri des déchets avant l'incinération de ces derniers.

Cette étude devrait en particulier aborder les points suivants :

- L'économicité d'un tri avant incinération,
- Le gain attendu au niveau de la qualité des matériaux de recyclage,
- Le gain attendu au niveau du rendement des UIOM,
- La diminution du volume de mise en décharge.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures          | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate                    | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Cloé Pointet

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Évéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme X	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella X	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé X
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Betschart-Narbel Florence	Courdesse Régis X	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien X	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre X	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine X
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre X	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien X	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durusset José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François X	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

<b>Jobin</b> Philippe	<b>Neumann</b> Sarah	<b>Ryf</b> Monique
<b>Joly</b> Rebecca	<b>Neyroud</b> Maurice	<b>Schaller</b> Graziella X
<b>Karlen</b> Dylan	<b>Nicod</b> Bernard	<b>Schelker</b> Carole X
<b>Keller</b> Vincent X	<b>Nicolet</b> Jean-Marc	<b>Simonin</b> Patrick
<b>Labouchère</b> Catherine X	<b>Paccaud</b> Yves	<b>Soldini</b> Sacha
<b>Liniger</b> Philippe	<b>Pahud</b> Yvan	<b>Sonnay</b> Eric
<b>Lohri</b> Didier	<b>Pedroli</b> Sébastien	<b>Sordet</b> Jean-Marc
<b>Luccarini</b> Yvan X	<b>Pernoud</b> Pierre André	<b>Studer</b> Léonard
<b>Mahaim</b> Raphaël	<b>Petermann</b> Olivier	<b>Stürner</b> Felix
<b>Marion</b> Axel X	<b>Podio</b> Sylvie	<b>Suter</b> Nicolas
<b>Masson</b> Stéphane	<b>Pointet</b> Cloé	<b>Thalmann</b> Muriel
<b>Mattenberger</b> Nicolas	<b>Probst</b> Delphine	<b>Thuillard</b> Jean-François
<b>Matter</b> Claude	<b>Radice</b> Jean-Louis X	<b>Treboux</b> Maurice
<b>Mayor</b> Olivier	<b>Räss</b> Etienne	<b>Trolliet</b> Daniel
<b>Meienberger</b> Daniel	<b>Rey-Marion</b> Alette	<b>Tschopp</b> Jean
<b>Meldem</b> Martine X	<b>Rezso</b> Stéphane	<b>Venzelos</b> Vassilis
<b>Melly</b> Serge X	<b>Richard</b> Claire X	<b>Volet</b> Pierre
<b>Métraux-Botteron</b> Anne-Laure	<b>Riesen</b> Werner	<b>Vuillemin</b> Philippe
<b>Meystre</b> Gilles	<b>Rime</b> Anne-Lise	<b>Vuilleumier</b> Marc X
<b>Miéville</b> Laurent X	<b>Romanens</b> Pierre-André	<b>Wahlen</b> Marion
<b>Mischler</b> Maurice X	<b>Romano-Malagrifa</b> Myriam	<b>Weidmann</b> Yenny Chantal
<b>Misigo</b> Céline X	<b>Roulet-Grin</b> Pierrette	<b>Weissert</b> Cédric
<b>Mojon</b> Gérard	<b>Rubattel</b> Denis	<b>Wüthrich</b> Andreas
<b>Montangero</b> Stéphane	<b>Ruch</b> Daniel	<b>Zünd</b> Georges
<b>Mottier</b> Pierre François	<b>Rydlo</b> Alexandre	<b>Zwahlen</b> Pierre X